



ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

« FORMATION LONGUE : LES REGIMES MATRIMONIAUX :

1ère journée : Liquidation des régimes matrimoniaux »

Jeudi 25 septembre 2025, de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'EDAGO

par Mme Marie GAYET, Professeur à l'Université de Rennes

& Me Jean-François JOUAN, Notaire à Rennes

PROGRAMME

Le matin :

I- Les observations préalables à la liquidation

II- La liquidation du régime légal de communauté

A- la qualification des biens et ses enjeux : actif/passif

B- les mouvements entre masses : récompenses (présentation sommaire), créances entre époux (idem), les comptes d'indivision

L'après-midi : la mise en œuvre de la liquidation

- Liquidation de l'indivision pré-communautaire
- Liquidation de la communauté
- Liquidation de l'indivision pos-communautaire
- Liquidation des créances entre époux

Cas pratiques

-La liquidation de la participation aux acquêts

La liquidation de la séparation de biens



Campus de Ker Lann

Contour Antoine de St Exupéry, 35172 BRUZ

02 99 67 46 67
contact@edago.fr
www.edago.fr

« FORMATION LONGUE : LES REGIMES MATRIMONIAUX :

2^{ème} journée : Les avantages matrimoniaux (loi du 31/05/2024) »

Vendredi 24 octobre 2025, de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'EDAGO

par Mme Isabelle SERANDOUR, Professeur agrégée des Universités

& Me Nicolas BOSQUET, Notaire à Binic

PROGRAMME

- La notion d'avantage matrimonial, lequel ne peut avoir pour source qu'une convention
- Quelques exemples d'avantages matrimoniaux,
- Le régime juridique de l'avantage matrimonial en cas de décès (question de l'action en retranchement – avec un exercice concret) ou en cas de divorce (avec l'incidence, notamment, de la loi du 31 mai 2024 visant à assurer une justice patrimoniale au sein de la famille).

« FORMATION LONGUE : LES REGIMES MATRIMONIAUX :

3^{ème} journée : Créances entre époux et récompenses »

Jeudi 27 novembre 2025, de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'EDAGO

par Mme Isabelle SERANDOUR, Professeur agrégée des Universités

& Me Nicolas BOSQUET, Notaire à Binic

PROGRAMME

- Etude des cas de récompenses (de la communauté envers un époux et d'un époux envers la communauté) et des cas de créances entre époux,
- Calcul de ces récompenses et créances à travers de nombreuses illustrations pratiques.
- Les créances nées entre futurs époux ainsi que les créances post-communautaires (causes de ces créances et régime avec, entre autres, la question de leur prescription).

